

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 14 avril 2014 à 19 h 30, heure avancée de l'Est.

Étaient présents :

Mmes	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
MM.	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	Luc Caron	Saint-Cyrille-de-Lessard
	Yvon Fournier	Saint-Aubert
	Michel Castonguay	Saint-Roch-des-Aulnaies
	Benoît Dubé	Tourville
	Clément Fortin	Saint-Omer
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Eddy Morin	Saint-Marcel
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Denis Gagnon	Sainte-Louise
	André Caron	L'Islet
	Jean-Pierre Dubé	Préfet

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Pierre Dubé, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7225-04-14 Il est proposé par monsieur Normand Caron, appuyé par monsieur Benoît Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation des procès-verbaux
 - 3.1- Session régulière du conseil du 10 mars 2014
 - 3.2- Session régulière du comité administratif du 27 mars 2014
- 4- Adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2013
- 5- Programme RénoVillage
 - 5.1- Bilan au 1^{er} avril 2014
- 6- Suivi d'embauche de personnel
- 7- Aménagement du territoire

- 7.1- Demande d'appui concernant le projet de mise en valeur de la Forêt ancienne du Ruisseau-Hamon
- 7.2- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées des Appalaches
- 7.3- Avis de la MRC de L'Islet devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'autorisation pour la construction d'un chemin de déviation temporaire dans la municipalité de Saint-Pamphile
- 7.4- Conseil du Saint-Laurent – Nomination d'un représentant de la MRC
- 7.5- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 390-2014 pour la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard

- 8- PIIRL – Suivi

- 9- Renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la MRC de L'Islet pour la période 2014-2015

- 10- Cour municipale
 - 10.1- Résolution pour la nomination d'un percepteur des amendes à la cour municipale

- 11- Réunion de travail

- 12- Compte rendu des comités
 - 12.1- Comité de sécurité publique – 17 mars 2014 (Céline Avoine)
 - 12.2- CRÉ Chaudière-Appalaches (René Laverdière)

- 13- Rapport financier

- 14- Comptes à accepter

- 15- Période de questions pour le public

- 16- Correspondance

- 17- Varia

- 18- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

- 12.3- Comité de sécurité incendie – 19 février 2014 (René Laverdière)
- 12.4- Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (Mario Leblanc)
- 17.1- CLSC Saint-Pamphile

3- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1- Session régulière du conseil du 10 mars 2014

7226-04-14

Il est proposé par monsieur André Caron, appuyé par madame Céline Avoine et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du conseil des maires du 10 mars 2014, tel que rédigé.

3.2- Session régulière du comité administratif du 27 mars 2014

7227-04-14 Il est proposé par monsieur Luc Caron, appuyé par monsieur René Laverdière et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du comité administratif du 27 mars 2014, tel que rédigé.

4- ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Monsieur Jean Chouinard, comptable agréé de la firme Mallette, présente aux maires les états financiers vérifiés et consolidés 2013 de la MRC de L'Islet et du CLD de la MRC de L'Islet.

7228-04-14 Il est proposé par monsieur Alphonse Saint-Pierre, appuyé par monsieur Denis Gagnon et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers vérifiés et consolidés au 31 décembre 2013 de la MRC de L'Islet et du CLD de la MRC de L'Islet.

5- PROGRAMME RÉNOVILLAGE

5.1- Bilan au 1^{er} avril 2014

On présente le rapport de monsieur François Jean en date du 1^{er} avril 2014 concernant l'affectation budgétaire pour le programme RénoVillage pour 18 projets de rénovation totalisant un montant de 157 174 \$ sur une allocation totale de 160 000 \$. Il reste donc 2 826 \$ de disponible à l'enveloppe budgétaire allouée par la Société d'habitation du Québec.

6- SUIVI D'EMBAUCHE DE PERSONNEL

L'inspectrice en bâtiment et en environnement, madame Janik Gaudreault, ainsi que l'adjointe administrative municipale, madame Marie-Josée Bernier, se présentent au conseil des maires.

Monsieur René Laverdière qui siège au comité de sélection pour l'embauche d'un(e) préventionniste informe les maires que suite aux entrevues qui ont eu lieu le 31 mars 2014, aucune candidature n'a été retenue. On procède donc à un 2^e affichage qui se terminera le 25 avril 2014 afin de procéder à de nouvelles entrevues pour ce poste.

7- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1- Demande d'appui concernant le projet de mise en valeur de la Forêt ancienne du Ruisseau-Hamon

7229-04-14 **CONSIDÉRANT QUE** depuis plus d'un an, la MRC de L'Islet s'implique activement avec la municipalité de Saint-Marcel pour la mise en valeur de la Forêt ancienne du Ruisseau-Hamon;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marcel souhaite réaliser un projet de mise en valeur de la Forêt ancienne du Ruisseau-Hamon sur son territoire et plus spécifiquement en terre publique;

- CONSIDÉRANT QUE** la Forêt ancienne du Ruisseau-Hamon est identifiée au Plan d'affectation du territoire public (PATP) comme un écosystème forestier exceptionnel (EFE);
- CONSIDÉRANT QU'** un plan préliminaire de mise en valeur de la Forêt ancienne du Ruisseau-Hamon a été présenté au CLD L'Islet par l'Association forestière des deux rives (AF2R) en novembre 2013;
- CONSIDÉRANT QUE** dans le plan préliminaire, le projet de mise en valeur vise la conservation de l'écosystème forestier exceptionnel ainsi que sa mise en valeur à des fins récréatives et éducatives;
- CONSIDÉRANT QUE** suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que ce projet respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* puisqu'il vise à favoriser l'utilisation multifonctionnelle de la forêt compte tenu des potentiels faunique, floristique, récréotouristique et récréatif ainsi qu'à protéger et mettre en valeur les sites d'intérêt écologique;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur René Laverdière, appuyé par monsieur Mario Leblanc et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet appuie la municipalité de Saint-Marcel dans son projet de mise en valeur de la Forêt ancienne du Ruisseau-Hamon.

7.2- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées des Appalaches

- 7230-04-14 **CONSIDÉRANT QUE** l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a transmis son *Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)* à la MRC de L'Islet, pour approbation, le 23 janvier 2014;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 51 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., chapitre A-18.1)* prévoit que la MRC de L'Islet doit, dans les 90 jours, donner à l'Agence son avis sur la conformité du PPMV aux objectifs de son SADR;R;
- CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de L'Islet a procédé à l'analyse complète du PPMV et informé les représentants de l'Agence des correctifs à apporter dans le but de se conformer aux objectifs d'aménagement définis au SADR;R et au *Règlement régional numéro 04-2011 relatif à la protection et à la mise en valeur des boisés privés*;
- CONSIDÉRANT QUE** suite aux modifications apportées par l'Agence, le conseil de la MRC est d'avis que le PPMV respecte les objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADR;R) et du *Règlement régional numéro 04-2011 relatif à la protection et à la mise en valeur des boisés privés*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Fournier, appuyé par monsieur André Caron et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le *Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées des Appalaches* de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Ce PPMV ne va pas à l'encontre des objectifs du SADRR de la MRC de L'Islet et du *Règlement numéro 04-2011 relatif à la protection et à la mise en valeur des boisés privés*.

7.3- Avis de la MRC de L'Islet devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'autorisation pour la construction d'un chemin de déviation temporaire dans la municipalité de Saint-Pamphile

7231-04-14 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec dépose une demande à la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie de 2 500 m² sur une partie du lot 13 Ptie du cadastre du Canton de Dionne, pour construire un chemin de déviation temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de déviation temporaire sera contigu à l'emprise routière et sera utilisé lors des travaux de remplacement de la structure actuelle, soit le Pont P-14309 situé sur le rang des Pelletier dans la municipalité de Saint-Pamphile;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT les critères formulés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- 1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants est exclusivement constitué de sols de classes 4 à 7, soit des sols présentant des limitations modérées à sévères;
- 2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture du lot visé ne sont pas compromises en raison de la faible superficie requise;
- 3° cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;
- 4° l'autorisation n'entraînera pas de contraintes négatives sur les activités existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités;
- 5° *critère non applicable*;
- 6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;

7° l'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8° *critère non applicable;*

9° *critère non applicable;*

10° *critère non applicable;*

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Caron, appuyé par monsieur Alphé Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec afin d'utiliser temporairement à une fin autre que l'agriculture une superficie de 2 550 m² sur une partie du lot 13 Ptie du cadastre du Canton de Dionne, pour construire un chemin de déviation temporaire, d'une durée de 2 ans, qui sera contigu à l'emprise routière et qui sera utilisé lors des travaux de remplacement de la structure actuelle, soit le Pont P-14309 situé sur le rang des Pelletier dans la municipalité de Saint-Pamphile.

7.4- Conseil du Saint-Laurent – Nomination d'un représentant de la MRC

La MRC de L'Islet doit nommer au Conseil du Saint-Laurent un représentant municipal pour siéger comme membre actif, ainsi qu'un substitut. Le mandat est de 3 ans.

7232-04-14 Il est proposé par monsieur Mario Leblanc, appuyé par madame Céline Avoine et résolu à l'unanimité que monsieur Michel Castonguay soit nommé comme représentant municipal de la MRC de L'Islet pour siéger comme membre actif au Conseil du Saint-Laurent.

7233-04-14 Il est proposé par monsieur André Caron, appuyé par monsieur Benoît Dubé et résolu à l'unanimité que monsieur Denis Gagnon soit nommé comme substitut du représentant municipal de la MRC de L'Islet pour siéger au Conseil du Saint-Laurent.

7.5- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 390-2014 pour la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard

7234-04-14 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a adopté, le 7 avril 2014, le règlement numéro 390-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 238;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Cyrille-de-Lessard prévoit la réalisation d'un réseau d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Cyrille-de-Lessard considère important de modifier son règlement de zonage numéro 238

afin d'ajouter des usages principaux, secondaires et temporaires aux zones A, Ra et Mi pour fins d'utilité publique dont les infrastructures et les équipements reliés au traitement de l'eau potable et au traitement des eaux usées incluant les stations de pompage, les conduites de trop-plein, les chambres de reconduction de pression et les exutoires pluviaux;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que ce règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* ainsi que les dispositions du document complémentaire puisque les zones visées sont situées dans l'affectation urbaine et dans l'affectation agricole et que celles-ci permettent les équipements et les infrastructures d'utilité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Fournier, appuyé par monsieur Eddy Morin et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 390-2014 de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard. Ce règlement ne va pas à l'encontre des objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

8- PIIRL – SUIVI

Monsieur Claude Duquet, coordonnateur à l'aménagement, fait un bref résumé des étapes relatives au PIIRL. Il indique que nous sommes toujours en attente de l'évaluation par le ministère des Transports de l'offre déposée par WSP en janvier 2014. Nous avons fait une demande de prolongement de la période de validité à WSP qui a confirmé le prolongement jusqu'au 31 mai 2014.

Les représentants de la MRC qui siègeront au comité de suivi seront :

- Monsieur Jean-Pierre Dubé, préfet
- Monsieur Richard Pelletier, Saint-Pamphile
- Monsieur Normand Blier, Tourville
- Monsieur Denis Gagnon, Sainte-Louise
- Un représentant de Saint-Cyrille-de-Lessard ou de L'Islet, encore à déterminer.

9- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE L'ISLET POUR LA PÉRIODE 2014-2015

7235-04-14 **CONSIDÉRANT QUE** la compagnie d'assurance La Capitale a déposé le 28 mars 2014, la proposition de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE les grandes lignes de cette proposition ont été étudiées et comportent une augmentation révisée de 5,19 % au lieu de 21,48 %, ce qui représente un montant de 3 482,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse déposée de la proposition de l'assureur, le conseil estime la hausse proposée par La Capitale justifiable et l'ensemble de la proposition de l'assureur opportune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur René Laverdière, appuyé par madame Céline Avoine et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Islet autorise :

- le renouvellement du contrat d'assurance collective, tel que proposé par la compagnie La Capitale pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.

10- COUR MUNICIPALE

10.1 Résolution pour la nomination d'un percepteur des amendes à la cour municipale

7236-04-14 Il est proposé par monsieur Yvon Fournier, appuyé par madame Céline Avoine et résolu à l'unanimité que madame Marie-Josée Bernier soit désignée perceptrice des amendes au nom de la cour municipale de la MRC de L'Islet.

11- RÉUNION DE TRAVAIL

La réunion de travail qui devait se tenir le 28 avril 2014 est reportée en mai 2014. La date sera confirmée dans un prochain courriel.

12- COMPTE RENDU DES COMITÉS

12.1- Comité de sécurité publique – 17 mars 2014 (Céline Avoine)

12.2 CRÉ Chaudière-Appalaches (René Laverdière)

12.3- Comité de sécurité incendie – 19 février 2014 (René Laverdière)

12.4- Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (Mario Leblanc)

13- RAPPORT FINANCIER

Monsieur René Laverdière, porte-parole du comité des finances, présente les principaux éléments du rapport financier en date du 31 mars 2014. Il indique que le montant de l'encaisse était de 1 709 849,65 \$. Les dépenses à accepter au 14 avril 2014 sont de 336 605,30 \$.

14- COMPTES À ACCEPTER

7237-04-14 Il est proposé par monsieur Alphé Saint-Pierre, appuyé par monsieur Eddy Morin et résolu à l'unanimité que les comptes à accepter au 14 avril 2014, incluant la

rémunération du personnel, dont copie a été transmise aux membres du conseil et totalisant 336 605,30 \$, soient acceptés et autorisés pour paiement, le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce conseil, avec le certificat de disponibilité des crédits.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'a été posée.

16- CORRESPONDANCE

Suite au dépôt de la liste de la correspondance jointe en annexe, aucune résolution ne découle de celle-ci.

17- VARIA

17.1- CLSC Saint-Pamphile

Des discussions ont lieu par rapport aux services offerts au CLSC de Saint-Pamphile et aux services ambulanciers. Des questionnements sont aussi soulevés par rapport au CLSC de Saint-Jean-Port-Joli. En ce qui concerne la restructuration des services sur le territoire de la MRC de L'Islet, on souligne qu'on doit être vigilant afin de conserver nos services.

18- LEVÉE DE LA SESSION

7238-04-14

Il est proposé par monsieur Yvon Fournier, appuyé par monsieur André Caron et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21 h 05.

Jean-Pierre Dubé, préfet

Marielle Fortin, sec.-trés. adj.